|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 34e  | 3e  | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 12 avril 1994 | M. Jacques Chagnon | Ministre de l’Éducation et président du Conseil des ministres de l’Éducation du Canada(CMEC) | PLQ |

**M. Chagnon:** Je vous remercie, M. le Président. MM. les membres de la commission, M. le Président, avant d'entreprendre les travaux de la présente commission, je tiens à souligner que l'année 1994 marque le 25e anniversaire de l'instauration des quatre premiers établissements de l'Université du Québec. Ainsi, en 1969, étaient fondés l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec à Chicoutimi, le Centre universitaire de Rimouski, devenu par la suite l'Université du Québec à Rimouski, ainsi que l'Université du Québec à Montréal, qui vient d'atteindre ses 25 ans précisément le 9 avril. Ces établissements, qui reçoivent actuellement quelque 67 000 étudiantes et étudiants, ont exercé un rôle déterminant sur le développement de leur région respective. Le Québec peut être fier de leurs réalisations, et je profite de la présente occasion pour formuler à leur endroit félicitations pour cet anniversaire et vœux pour l'avenir qui s'offre à eux.

M. le Président, avant de commencer mon allocution, je voudrais vous présenter, à ma droite, le sous-ministre de l'Éducation, M. Pierre Lucier, et, à ma gauche, un conseiller politique, M. Claude Peachy.

Les crédits. Ce sont les crédits consacrés par l'État à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, à l'enseignement collégial, à la formation professionnelle et technique dans les écoles et dans les collèges, et à l'enseignement et à la recherche universitaires, enfin, que la commission de l'éducation s'apprête à examiner dans tout leur ensemble. L'année financière 1994-1995 est, en effet, la première où sont intégrés tous ces crédits, à la suite de la fusion du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Je propose, dans les remarques préliminaires qui suivent, un aperçu des orientations principales que je compte mettre en œuvre dans l'ensemble de ces grandes composantes de notre système éducatif pour l'année qui vient.

L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire: la profession enseignante. En prenant charge du ministère de l'Éducation, ma préoccupation première s'est portée d'emblée sur la préparation et la relève du personnel enseignant. Rien n'est plus structurant pour une société que de bénéficier d'un système éducatif adapté aux réalités d'un monde en constante évolution. Or, cette adaptation, elle est assurée avant tout par les enseignants et les enseignantes, celles et ceux qui font l'école, dans le sens le plus riche et le plus concret du terme. Ce constat, toujours vrai, s'impose, d'autant plus que, maintenant, dans les prochains 10 ans, c'est quelque 35 000 profs qu'il faudra recruter pour remplacer ceux et celles qui auront achevé leur carrière. Comment, dès lors, ne pas saisir l'importance de la formation à l'enseignement? En concertation avec les milieux scolaire et universitaire, le ministère a entrepris, en 1992, de déterminer les orientations de la formation à l'enseignement et des compétences attendues des futurs enseignants et enseignantes.

La démarche a été appliquée, d'abord, à l'enseignement secondaire général. Elle s'est poursuivie relativement à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire, donnant lieu à un document que j'ai approuvé et rendu public récemment. Je viens d'arrêter également les orientations ministérielles au sujet d'un élément essentiel de la préparation à l'enseignement: la formation pratique acquise par les stages d'observation et d'enseignement dans les écoles. Ces orientations valent pour l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Bien qu'il soit prévu que ces nouvelles orientations s'appliquent progressivement au rythme de la mise en place des programmes de formation révisés, elles peuvent être immédiatement prises en compte dans tous les programmes en vue d'améliorer la situation actuelle. En conséquence, des ressources financières de quelque 8 000 000 $ sont prévues pour des développements significatifs dès 1994 et 1995.

C'est à partir de ces orientations et de ces compétences attendues que les universités sont appelées à revoir leurs programmes de formation à l'enseignement et à les soumettre à l'analyse et à l'évaluation du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement qui a été créé et a commencé à exercer son mandat. À la lumière des recommandations reçues du Comité, je procéderai à la reconnaissance des programmes donnant accès à l'exercice de l'enseignement dans les écoles du Québec.

Le ministère poursuivra d'autres travaux au cours de 1994-1995: la détermination des orientations de la formation à l'enseignement dans les champs des arts, des langues secondes et de l'éducation physique, de l'adaptation scolaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes; la refonte du Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement; l'amélioration des conditions d'insertion professionnelle des nouveaux maîtres; la détermination des orientations de la formation continue du personnel enseignant. J'entends, en effet, favoriser par tous les moyens une relève de la profession enseignante qui réponde aux défis de l'école d'aujourd'hui et, bien sûr, de celle de demain.

Des orientations, propositions et questions ont été soumises, l'automne dernier, à une large consultation, dans le document ministériel «Faire avancer l'école». Je fais part ici des conclusions que j'ai tirées de cette consultation en vue de l'action à conduire dès maintenant. Au sujet de plusieurs propositions, un fort consensus s'est manifesté. Il y a donc lieu de procéder sans délai. La mise en œuvre de cette proposition de revaloriser l'enseignement du français avec accent sur l'écriture et la lecture est déjà commencée avec la diffusion toute récente du programme du français du primaire. Les premiers échos indiquent que ce programme est fort bien accueilli. Il sera suivi bientôt du programme de français pour le secondaire. Il y a tout lieu d'espérer que ces programmes plus précis que les précédents contribueront efficacement à introduire dans l'enseignement du français les redressements et correctifs attendus.

C'est pourquoi je ne retiens pas la proposition qui était faite de donner au français écrit une pondération plus forte dans l'examen final de cinquième secondaire, la plupart des groupes consultés ayant estimé qu'il ne s'agit pas là d'une mesure susceptible d'améliorer les apprentissages. Le ministère introduira, en outre, une épreuve d'écriture en troisième secondaire et il mettra à la disposition des commissions scolaires une épreuve diagnostique pour les élèves qui commencent leur cinquième année au primaire. Ces épreuves permettront aux enseignants et enseignantes de mieux connaître les forces et les faiblesses de leurs élèves et d'ajuster leur enseignement en conséquence.

Renforcer l'enseignement des langues secondes. Pour améliorer l'enseignement de l'anglais, langue seconde, il convient, avant tout, de développer les diverses formules d'enseignement dit intensif à la fois au primaire, où l'expérimentation en est déjà assez largement répandue, et au secondaire, où il faudrait multiplier les essais du même genre. Il me paraît inopportun de recourir présentement à la formule d'enseignement dit par immersion, appellation plutôt ambiguë et peu appropriée pour désigner l'enseignement d'une ou de quelques matières en anglais.

De la consultation s'est dégagé nettement l'avis que ce n'est pas ce qu'il faut faire, et ce, pour toutes sortes de raisons d'ordre socioculturel, de raisons d'ordre pédagogique et de raisons de complexité dans l'organisation scolaire. En anglais, langue seconde, encore tous conviennent qu'il est urgent que le temps d'enseignement prévu dans les régimes pédagogiques soit accordé aux élèves. Beaucoup nous ont dit, par ailleurs, qu'il serait excessif de rendre obligatoire ce seul temps d'enseignement. Je ne retiens donc pas cette proposition qui pourrait aller à l'encontre de notre intention de laisser une plus grande marge de manœuvre aux commissions scolaires pour la mise en œuvre de projets dits novateurs. Je souhaite cependant rappeler aux commissions scolaires le vœu général de la population québécoise à l'égard de la compétence des élèves en anglais, langue seconde. Je les invite à consacrer le temps prévu à cet effet. Je compte, à cet égard, que le ministère se tiendra informé de l'évolution de la situation.

Enfin, à la fois pour l'anglais et le français, langues secondes, on mettra en application la proposition visant à déterminer deux niveaux de compétence, à la fin du secondaire, dans les programmes et aussi dans l'évaluation, afin de bien marquer l'évolution des élèves vers des niveaux de plus en plus élevés de maîtrise de la langue seconde. L'accent sera placé, en outre, sur la préparation et le perfectionnement des enseignants et des enseignantes.

Redécouper les cycles au secondaire. Le consensus va dans la direction proposée, c'est-à-dire un premier cycle de trois ans au lieu de deux et un second cycle de deux ans au lieu de trois, comme vous le savez. Ce nouveau découpage du secondaire souhaité depuis longtemps par plusieurs organismes, dont le Conseil supérieur de l'éducation, permettra de mieux marquer les grandes étapes du développement psychologique des jeunes, de mieux définir une formation de premier cycle de base commune à tous les élèves et de formuler des règles de sanction des études prenant en compte les seuls cours des deux dernières années du secondaire. Le Règlement sur le régime pédagogique du secondaire sera modifié en ce sens.

Fixer les règles de sanction des études. Sur ce point également, le régime pédagogique sera modifié. Il s'agit de maintenir le choix de 1990 d'exigences plus grandes pour un diplôme d'études secondaires plus solide et plus crédible, tout en simplifiant les règles, notamment par l'abolition du cumul des unités au cours des trois premières années et en valorisant les cours de quatrième et de cinquième secondaire. En réponse aux commentaires reçus de plusieurs groupes à cet égard, j'ajoute que le ministère s'est déjà mis à l'œuvre pour réviser et rééquilibrer le contenu des programmes de mathématiques. Ce travail s'effectuera rapidement en ménageant les transitions appropriées entre les programmes actuels et les programmes nouveaux. Les premiers régimes pédagogiques applicables au service éducatif pour les adultes ont été soumis à l'avis du Conseil supérieur de l'éducation et font actuellement l'objet d'une prépublication dans la Gazette officielle.

Si la plupart des éléments semblent faire l'objet de consensus, il nous reste cependant à prendre les bonnes décisions en ce qui concerne l'harmonisation des règles de sanction des études et chez les jeunes et chez les adultes.

Plusieurs autres propositions ont aussi recueilli la faveur de nombreux groupes consultés. Je pense à l'établissement de groupes stables au premier cycle du secondaire. Je pense également à la modification des pratiques du ministère dans la gestion des programmes. On visera non seulement à simplifier le vocabulaire et l'appareillage technique des programmes, à alléger, au besoin, leur contenu, mais aussi à mettre davantage en relief l'initiative et la responsabilité pédagogique première des enseignantes et des enseignants. Nous agirons dans ce sens, mais il n'est pas nécessaire de modifier pour autant les encadrements en vigueur.

Quatre questions ont aussi été soulevées dans la deuxième partie du document «Faire avancer l'école»: sur l'évaluation des apprentissages, sur le rééquilibrage de la grille des matières, sur l'accès des jeunes à la formation professionnelle et, finalement, sur l'évaluation et l'imputabilité de l'école. Ces questions ne paraissent pas trouver des réponses nettes et toujours convergentes. Je pense que nous nous devons de continuer d'explorer les diverses pistes qui nous ont été suggérées, avant d'en venir à des décisions finales.

Dans le cas de l'imputabilité des établissements, cependant, c'est mon intention d'aller de l'avant par la publication des résultats des élèves aux épreuves ministérielles, non seulement par commission scolaire, comme cela s'est déjà fait depuis quelques années, mais aussi par école. Je sais que cette publication peut soulever des appréhensions. Il faut certes éviter le palmarès sensationnaliste et les jugements hâtifs. Mais cette publication va tout à fait dans le sens de la transparence et de l'efficacité attendues, aujourd'hui, de tous les services publics. La population a le droit d'être informée sur les résultats de ses établissements scolaires. En même temps, il faut aider le public à faire une interprétation nuancée de ces données. Par exemple, il est clair qu'il est plus difficile, pour une école en milieu défavorisé, d'afficher des résultats élevés. Il est clair qu'une école pour décrocheurs ne peut être mise sur le même pied qu'une école régulière. Pourtant, de telles écoles atteignent des résultats remarquables. Cela aussi fait partie des données qu'il nous faut connaître. J'estime que les bons débats ne peuvent être fondés que sur des données connues.

Un effort doit porter, de l'avis général, sur la détermination des profils de formation intégrant les éléments que doivent connaître et maîtriser les jeunes au sortir de l'école. J'ai annoncé, le 30 mars dernier, la mise sur pied d'un groupe de travail présidé par M. Claude Corbeau, le recteur de l'Université du Québec à Montréal, et chargé de proposer la formulation de ces profils. J'ai demandé que la proposition soit présentée dès le 20 mai prochain, de sorte qu'elle serve de fondement à la discussion ouverte qui suivra. Nous devons resituer les finalités de l'éducation de façon claire et simple et nous engager sur le chemin du consensus à établir en regard des attentes de la population envers les élèves qui sortent diplômés de nos écoles. C'est le sens donné à la démarche et à ma démarche.

Partout dans les pays industrialisés et ailleurs au Canada, les débats sur les finalités et la qualité de l'éducation sont déjà engagés. Au Québec aussi, il est temps de faire le point. Sans nul doute, ce sera l'occasion, pour la société, d'interpeller le monde de l'éducation, mais ce sera aussi l'occasion, pour le monde de l'éducation, d'interpeller la société plus large en rappelant qu'il ne peut porter seul toute la responsabilité de l'éducation, d'éduquer nos enfants. Je suis conscient que cette démarche n'est pas sans risque. À trop discourir sur les grandes finalités de l'éducation, on risque d'oublier que, l'éducation, c'est ce qui se passe dans nos écoles. Je suis certain, cependant, que nous ne devons pas tenter d'y échapper et j'ai confiance que nous saurons trouver le juste équilibre entre la réflexion et l'action.

La réussite éducative. Le plan d'action sur la réussite éducative, «Chacun ses devoirs», a été axé sur l'engagement collectif de faire passer à 80 % la proportion des diplômés chez les moins de 20 ans. Cet objectif a été fixé en 1992-1993. L'année cible, je le rappelle, est 1997. Il importe de maintenir la mobilisation exemplaire qui s'est créée ces dernières années autour du plan d'action sur la réussite éducative. Ce plan sera mis en œuvre dans sa troisième année, comme prévu. À cette fin, l'essentiel des allocations accordées depuis deux ans sera maintenu. Ces allocations seront consolidées avec d'autres mesures existantes, de manière à accroître la liberté d'initiative des commissions scolaires dans leur effort local pour la réussite. De plus, les commissions scolaires détermineront les projets auxquels elles affecteront les crédits qui leur seront alloués, sans avoir à soumettre ces projets avant l'obtention des crédits, comme c'était le cas les deux premières années. Elles feront, par la suite, rapport de leurs réalisations. Les modes de gestion s'en trouveront d'autant allégés.

Les commissions scolaires. J'ai parlé jusqu'ici d'objets touchant directement la qualité des services éducatifs au Québec. Nous avons aussi à nous pencher sur des objectifs plus larges reliés à des attentes aussi bien sociales qu'éducatives. Le premier de ceux-là vise la mise en place de commissions scolaires linguistiques. Le choix du gouvernement à ce sujet est clair. Il est déjà inscrit dans la loi. Il correspond à l'évolution d'une société devenue pluraliste sur le plan confessionnel, une société qui mise sur le français comme lien commun entre toutes les différences et qui entend respecter, par ailleurs, les droits acquis par les catholiques, les protestants et les anglophones au fil de notre histoire. Toutefois, dans le concret, la mise en place des commissions scolaires linguistiques exigera l'appui et la collaboration des responsables aux divers paliers des structures scolaires. De là l'importance des travaux du comité Kenniff dont le rapport est attendu à la fin juin. Ce rapport sera hautement indicatif de la volonté commune de s'engager concrètement dans la transition vers des commissions scolaires linguistiques. J'ai confiance. J'ai confiance qu'il est possible de réussir cette transition sans dissiper les énergies que réclament les défis de l'heure.

La formation professionnelle et technique. Le document ministériel d'octobre 1993, «Investir dans la compétence», a nettement posé les orientations de la formation professionnelle et technique dans les commissions scolaires et dans les collèges. Il s'agit d'améliorer l'accès à la formation, d'harmoniser les programmes du secondaire et du collégial et de resserrer les liens de collaboration avec tous les partenaires socio-économique aux plans local, régional et national. J'entends que ces orientations soient activement mises en œuvre, à la faveur, notamment, d'une direction unifiée de ce champ de formation découlant de la fusion du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, et confiée, nommément, à un sous-ministre adjoint à la formation professionnelle et technique. J'ai demandé que l'action ministérielle, en liaison avec celle des partenaires, se fasse insistante sur deux points.

Premièrement, il faut obtenir des résultats concrets à faire disparaître les chevauchements et les duplications dans les programmes et dans les services, de manière à capter toutes les énergies et à donner toute sa vigueur à l'action articulée des commissions scolaires et des collèges. Pour être en mesure d'offrir une carte intégrée des enseignements sur l'ensemble du territoire, les tâches suivantes occuperont l'année qui vient: rationaliser la répartition des spécialités techniques entre les collèges, analyser les fonctions de travail dans certains champs de manière à déterminer l'attribution des formations au secondaire ou au collégial et entreprendre la révision des programmes de formation technique en appliquant la méthode dite des compétences.

Par ailleurs, l'offre harmonisée des services de formation continue exige que les commissions scolaires et les collèges définissent ensemble les créneaux et s'entendent pour proposer une gamme intégrée de services, à commencer par deux champs qui sollicitent dès maintenant l'attention: la formation à l'«entrepreneurship» et la formation aux applications les plus répandues de l'informatique.

La démarche d'harmonisation des programmes est ardue. Je fonde des espoirs sur l'apport nouveau du comité national des programmes d'études professionnelles et techniques que je viens d'instaurer et qui a tenu sa première réunion le 31 mars dernier. Issu du renouveau de l'enseignement collégial et des orientations ministérielles en formation professionnelle et technique, le comité offre un lieu de concertation où les partenaires du monde de la formation et du monde du travail sont invités à considérer les projets ministériels et à discerner ensemble les meilleures avenues en matière de programmes d'études et de répartition des enseignements des commissions scolaires et des collèges sur tout le territoire.

Le corollaire de la démarche d'harmonisation des programmes et d'articulation des services, et le partage des ressources humaines et physiques entre les commissions scolaires et les collèges. Il faut accréditer ce mouvement partout où il se dessine, dans le respect des responsabilités propres de chaque réseau. Le ministère, pour sa part, favorisera la mise en commun d'équipements dont il fera un critère dans l'allocation des ressources.

Il ne suffit pas d'harmoniser les programmes et d'intégrer la carte des enseignements. Il importe, deuxièmement, de relier les cheminements de formation entre l'école secondaire et le collégial, également entre le collège et l'université, de manière à éviter que des personnes en formation n'aient à reprendre inutilement des étapes ou soient empêchées de poursuivre leurs études à cause d'une articulation déficiente des enseignements ou des modalités de passage d'un niveau à un autre. Il faut travailler résolument à consolider et à étendre les passerelles qui ont commencé d'être établies.

Au terme de l'examen que j'ai effectué lors de mon entrée en fonction, j'ai confirmé les décisions prises antérieurement concernant les modalités et le calendrier d'implantation du renouveau de l'enseignement collégial établis par les dispositions législatives de l'Assemblée nationale ainsi que par les règlements gouvernementaux et ministériels. Le régime des études collégiales s'appliquera comme prévu. Une formation générale enrichie et plus cohérente sera effectivement mise en œuvre dès l'automne 1994, alors que les nouveaux cours devront être offerts selon les objectifs et standards et, le cas échéant, les activités d'apprentissage qui ont été déterminées en décembre dernier. Personne ne nie que les échéanciers soient serrés et exigeants. Tous ceux, enseignants et autres, qui ont produit leurs travaux dans les calendriers convenus sont les premiers à le savoir. Mais les résultats déjà obtenus permettent de continuer de travailler dans l'ordre et l'efficacité.

J'ai donc demandé au ministère et aux collèges de procéder sans délai, avec le souci de la qualité de la formation, de l'utilisation rationnelle des ressources et de l'attention aux personnes. Conformément aux engagements qu'il a pris, le ministère s'est employé à favoriser et à appuyer des activités d'appropriation, de formation et de soutien destiné aux nouveaux, aux personnels enseignants. Il poursuit également les travaux entrepris sur les mesures de transition à mettre à la disposition des personnels affectés par les changements prévus. Les nouveaux modèles de formation générale constituent un élément important de l'ensemble du dispositif du renouveau. Leur mise en œuvre enclenche, en effet, l'évolution des pratiques institutionnelles de gestion des programmes d'études, d'évaluation des programmes d'études et d'évaluation des apprentissages. Elle enclenche aussi l'exercice de nouvelles responsabilités académiques des collèges et, corrélativement, les interventions de la Commission d'évaluation créée par l'Assemblée nationale. Cette nouvelle mécanique de gestion et d'évaluation est assumée par des équipes de direction avec les personnels des collèges; elle est appuyée sur une large volonté collective d'amélioration et de resserrement des contenus, des pratiques, mais aussi des résultats.

Enfin, le renouveau de l'enseignement collégial est marqué par un chantier particulièrement actif et prometteur: l'élaboration et l'expérimentation de nouveaux programmes d'études préuniversitaires dans des projets associant des collèges et des universités en vue de renforcer et de rendre plus cohérentes les études collégiales; de mieux articuler les études collégiales et les études universitaires; d'accroître, enfin, l'accessibilité à l'université.

Treize projets conjoints sont déjà en cours. Ils visent la conception de nouveaux programmes qui, à partir des collèges qui les auront expérimentés, pourront s'étendre à l'ensemble des collèges à compter de l'automne 1996. Il s'agit, premièrement, de parachever l'élaboration des programmes de sciences de la nature, dont le cadre général a été approuvé en 1992, dans la perspective de l'articulation entre les études collégiales et les études universitaires. Il s'agit, deuxièmement, de créer un programme de formation générale en sciences, lettres et arts, qui permette l'accès au plus grand nombre possible de programmes universitaires. Il s'agit, enfin, de réviser les deux programmes actuels d'arts et lettres pour créer un programme donnant accès à un large éventail de programmes universitaires dans les deux grands domaines des arts et des lettres. Tous ces travaux, menés en commun sur le terrain par les collèges et les universités, fondent de grands espoirs.

L'enseignement et la recherche universitaires. Relativement à l'enseignement et à la recherche universitaires, je relève trois perspectives qui s'y trouvent agissantes et auxquelles j'entends que le ministère contribue activement. Premièrement, l'évaluation des programmes d'études est inscrite dans les préoccupations et les pratiques des établissements universitaires. Chacun évalue périodiquement l'ensemble de ses programmes selon un cycle de 5 à 7 ans. La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec s'est dotée d'un comité d'examen des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes et des unités d'enseignement et de recherche. Il faut attacher une grande importance à cette dimension fondamentale des responsabilités propres des universités. Le ministère apporte, quant à lui, son appui par l'intermédiaire du Fonds de développement pédagogique, soit pour favoriser des réaménagements qui font suite à l'évaluation d'un programme, soit pour aider au démarrage d'un nouveau programme dont la qualité aura été reconnue antérieurement par la CREPUQ.

Un nouveau comité des programmes a été créé au ministère, composé de quatre membres provenant des universités et de trois membres provenant du ministère, pour prendre le relais du mandat exercé antérieurement par le Conseil des universités en matière d'opportunité de financement. C'est ce comité qui soumet ses recommandations en vue de l'admission d'un nouveau programme au financement déterminé par les règles budgétaires. J'estime que les universités et le ministère doivent veiller avec soin au fonctionnement efficace de l'ensemble de ces composantes de l'évaluation des programmes.

Deuxièmement, que ce soit sous l'angle de la persévérance dans les études, des cheminements des étudiants, de la durée des études ou de la diplomation, la réussite à l'université suscite l'établissement de données, l'analyse de facteurs explicatifs, la recherche de cibles d'intervention. Au cours des séances récentes que la présente commission de l'éducation a consacrées à l'examen de l'impact des règles budgétaires annuelles sur le niveau des effectifs des universités, des membres se sont arrêtés aux variations des taux de délivrance des diplômes. Les débats ont fait ressortir le besoin de poursuivre les études visant à mieux établir les conditions de la réussite des études. Il importe, en effet, de progresser dans cette voie, et le ministère y contribuera par des travaux qu'il compte accomplir dès cette année.

En marquant sa 10e année d'existence, le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche, le Fonds FCAR, fera connaître, pour sa part, les premiers résultats de son étude sur le cheminement des boursiers.

Un autre développement attendu est l'introduction de l'usage du code permanent des étudiants dans les systèmes d'information universitaire. Des difficultés d'ordre juridique devraient pouvoir être surmontées afin que le système éducatif soit muni de ce qui offre véritablement une clé pour la compréhension des cheminements d'étude depuis l'école jusqu'à l'université. Dans ses travaux avec les chefs des établissements universitaires, la commission de l'éducation a eu l'occasion de traiter de la planification stratégique du développement des universités. Cette perspective est également présente dans l'action des établissements et du ministère et elle doit retenir notre attention.

Tous les établissements universitaires mettent périodiquement à jour leur plan de développement des programmes d'enseignement et de recherche. Dans plusieurs cas, cette planification conduit à l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement. En 1994-1995, le ministère coopérera avec sept établissements par l'analyse de leurs devis en fonction des besoins de formation et de recherche et de la complémentarité des établissements, des politiques gouvernementales de financement et de soutien des universités. Ces exercices de planification s'avèrent d'autant plus nécessaires que les défis s'accroissent dans la recherche de nouvelles équations entre les besoins et les ressources.

L'aide financière aux étudiants. Ces jours-ci, la communauté étudiante a manifesté ses préoccupations à l'égard du régime de prêts et bourses, tout particulièrement concernant le remboursement de leurs dettes étudiantes. Dans ce contexte, je compte mettre sur pied, dans un avenir rapproché, une table de travail réunissant les représentants des étudiants et des étudiantes ainsi que les divers intervenants impliqués dans le programme de prêts et bourses. Le but de cette démarche sera évidemment de permettre aux parties concernées de discuter des questions d'aide financière aux étudiants et, par le fait même, des questions touchant le financement des universités, tout en demeurant conscients de la capacité financière de l'État. Il m'apparaît essentiel d'impliquer les étudiants à ces questions puisqu'ils sont concernés au premier titre.

Par ailleurs, j'ai demandé au ministère d'accroître encore sa vigilance et son action à l'égard de la qualité et de l'efficacité de l'aide financière aux étudiants. D'abord, des travaux s'accompliront dans les prochains mois en concertation avec les institutions financières, notamment avec le comité consultatif sur les prêts aux étudiants de l'Association des banquiers canadiens. Des résultats concrets devraient être observés dès 1994-1995: rôle plus actif des établissements prêteurs, réduction progressive du recours à la garantie gouvernementale et, enfin, diminution des déboursés en matière de prêts et avances.

Également, cette année, le ministère cherchera à améliorer encore l'accessibilité de l'information en mettant à profit des techniques nouvelles de communication. Déjà, le système téléphonique interactif introduit cette année connaît un succès manifeste. Au cours des six derniers mois, 41 000 étudiantes et étudiants ont logé 260 000 appels leur permettant de s'informer en tout temps, même la nuit, du cheminement et de l'état de leur dossier, aussi bien que de divers aspects du régime des prêts et bourses. La très grande majorité des utilisateurs s'accorde à reconnaître la facilité d'usage du système. Les trois quarts indiquent qu'ils n'ont pas eu à téléphoner ailleurs pour obtenir les renseignements attendus.

Cette année aussi sera mis en place un nouveau processus de traitement des dossiers des étudiantes et des étudiants demandant une aide pour une deuxième année consécutive ou présentant une déclaration de situation réelle en vue d'obtenir une bourse. C'est plus de 40 % qui bénéficieront ainsi d'un traitement entièrement automatisé de leur dossier. L'analyse des dossiers s'en trouvera accélérée non seulement dans ces cas, mais, par voie de conséquence, dans les autres cas également. Aussi, l'objectif de rendre l'aide disponible dès la rentrée scolaire, l'automne prochain, pourra être atteint malgré la croissance de la population étudiante et aussi, en même temps, du nombre de demandes. En outre, les étudiants et les étudiantes connaîtront plus tôt le montant de l'aide à laquelle ils ont droit.

D'autres études se poursuivent pour introduire d'autres moyens de réduire le temps du traitement des demandes, par exemple le dépôt direct dans les comptes des boursiers et, notamment, des ententes avec les établissements d'enseignement pour qu'ils puissent poser des gestes administratifs dans les dossiers des étudiantes et des étudiants.

En guise de conclusion, trois lignes maîtresses sous-tendent l'ensemble du programme établi pour l'action présente du ministère de l'Éducation. Premièrement, il faut resserrer la teneur même des programmes et des services. Les suites de «Faire avancer l'école», la mise en œuvre du renouveau de l'enseignement collégial, les travaux des commissions scolaires et des collèges visant l'harmonisation de l'offre de services en formation professionnelle et technique, les travaux conjoints des collèges et des université dans des champs d'études préuniversitaires, les travaux des universités sur leurs programmes, les mesures d'amélioration des services des prêts et bourses aux étudiants, tous ces chantiers convergent dans la recherche d'une meilleure qualité de la formation et de l'aide offerte.

Deuxièmement, il faut désentraver le cheminement de formation, chercher à lever toute embûche qui peut freiner la continuité dans la poursuite d'une formation de qualité chez les élèves, les étudiantes ou les étudiants. Cet objectif réclame une meilleure gestion des interfaces, des points et des moments de transition. Que ce soit entre des études primaires et secondaires, secondaires et collégiales, collégiales et universitaires, entre la formation générale et la formation professionnelle, entre la formation professionnelle et la formation technique, entre le secteur des jeunes et le secteur des adultes, notre système éducatif doit assurer une articulation ajustée, efficace, fondée sur les besoins et axée sur la réussite des personnes en formation plutôt que sur des pratiques administratives.

Troisièmement, il faut absolument accréditer une nouvelle dynamique de gestion et d'évaluation marquée par le souci des résultats et de l'économie, par la recherche de l'efficience de l'ensemble des services attendus du réseau de l'éducation. La publication des résultats des élèves par école, la mise en marche des rôles nouvellement dévolus aux collèges et à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, la démarche continue d'évaluation des programmes par les universités, les sondages auprès des étudiants sur les services d'aide financière, autant de signes qui manifestent le mouvement engagé dans ce sens et qui montre la voie à poursuivre avec détermination.

Les nécessités présentes de la qualité et de la réussite de l'efficience en éducation procèdent, en premier lieu, des défis propres auxquels est confronté le système éducatif, pressé par les besoins de formation des personnes, condition essentielle du développement du Québec, à l'orée du XXIe siècle. Ces nécessités procèdent, en même temps, des limites budgétaires auxquelles l'État se bute et qui imposent à l'administration de se réaligner à la fois en fonction de la mission des services qui relève de l'État ou de son soutien et en fonction des ressources qui se contractent.

En ce qui a trait au ministère, j'entends qu'il accentue ses efforts pour se concentrer sur ses responsabilités propres en les articulant aux responsabilités propres des commissions scolaires et des écoles, des collèges et aussi, bien sûr, des universités. Je lui demande d'agir dans ce sens, dans le sens de l'allégement de ses pratiques, de l'efficacité des procédures, du souci des agents et des services de première ligne. Je lui demande également de consolider et d'accroître son engagement dans sa fonction d'orientation et d'évaluation du système éducatif et de reddition des comptes devant la population.

En ce qui a trait aux crédits de l'Éducation, que cette commission va maintenant examiner, ils atteignent 9 500 000 000 $. Même s'ils subissent leur part de compressions à l'instar de tous les services publics, ils demeurent assujettis à l'évolution de la population scolaire et étudiante de sorte que chaque nouvelle admission entraîne les ressources nécessaires aux services éducatifs qui s'ensuivent.

Le contexte très difficile des finances publiques n'empêche pas le gouvernement de maintenir ouverte l'enveloppe des services éducatifs selon la priorité que revêt toujours l'éducation pour notre société et qui place toujours le Québec au premier rang relativement à l'effort financier qu'il fait et qu'il donne pour l'éducation de ses jeunes. Messieurs, M. le Président, je vous remercie.